

ÉCOLE DES SERVITEURS

Cours 12 La redevance a son pasteur

Rév. Thierry Lumbu

Cours 12

La redevance à son pasteur

Définitions

- La redevance est l'ensemble des choses (tâches, matériels, finances).
- Les pasteurs ont certes des devoirs envers les fidèles, envers les serviteurs de leur assemblée.
- Cependant, la même Bible dit aussi que les pasteurs fondateurs ont des droits, surtout s'ils sont pionniers de l'œuvre.
- Ainsi donc, dans ce cours basé essentiellement sur 1 Corinthiens 9 :1-18, nous mentionnerons quelques droits des serviteurs de Dieu qui sont malheureusement ignorés par nombre des chrétiens.
- Ma prière est que les pasteurs soient restaurés dans leur dignité et dans leurs fonctions de représentants autorisés de Dieu au sein de leurs assemblées respectives
- Il est triste de constater que les pasteurs sont souvent l'objet de critiques acerbes, de manque de considération et de manque de respect. Leurs conseils sont souvent ignorés ou pire méprisés. Toutes ces choses sont absolument contraires à l'enseignement des Saintes Écritures.
- La Bible enseigne que chaque membre d'une église locale a une série de devoirs et d'obligations envers leurs pasteurs.
- As-tu donné à ton pasteur ce que tu lui dois ?

- J'imagine que plusieurs paniquent à la lecture de ce titre, et que d'autres encore, animés de rébellion, crient déjà au scandale : « Moi, je ne dois rien au pasteur ! », imaginant plutôt que c'est lui qui leur doit quelque chose.
- Je suis tout à fait conscient qu'il existe de faux serviteurs de Dieu qui prêchent pour des motifs impurs. Ils prêchent pour obtenir de l'argent de la part des chrétiens. Ils les manipulent par des promesses paradisiaques, et proclament avoir une onction spéciale pour rendre les gens riches. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. MAIS, ce n'est pas parce qu'il existe de faux serviteurs, qui manipulent les gens pour obtenir leur argent, que nous ne devons pas parler de la responsabilité des croyants envers leur pasteur.
- Beaucoup raisonnent et s'imaginent qu'ils ne doivent rien à leur pasteur. Il y a des gens qui sont depuis 6 mois dans une église, qui donnent quelques euros, et qui ne voient pas le problème. Ces gens se moquent de Dieu.
- Je suis convaincu que nous devrions donner une part de nos biens à ceux qui nous enseignent. **C'est une loi spirituelle.** Relisez Galates 6: 6 « Que celui qui est enseigné

dans la Parole **fasse participer à tous les biens temporels celui qui enseigne**. Ne soyez pas séduits; **on ne se moque pas de Dieu** »

- **Jérémie 22:13** « Malheur à celui qui bâtit sa maison par l'injustice, Et ses chambres par l'iniquité; Qui fait travailler son prochain sans le payer, Sans lui donner son salaire; »
- **1 Corinthiens 9: 18** « Quelle est donc ma récompense ? C'est d'offrir gratuitement l'Evangile que j'annonce, sans user de mon droit de prédicateur de l'Evangile. »
- Le mot « droit » revient 7 fois dans ce chapitre 9 de 1 Corinthiens.
- **SI JE SUIS NOURRI PAR QUELQU'UN, JE DOIS LE BÉNIR EN RETOUR.**
- Paul était très clair concernant le salaire des responsables de l'église. Il dira aux Philippiens (**1 Corinthiens 4:7,11**): « **7** Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ? Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? (...) **11** Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, **est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels ?** »
- **Luc 8: 2-3** « **2** Les douze étaient avec lui et quelques femmes qui avaient été guéries d'esprits malins et de maladies : Marie, dite de Magdala, de laquelle étaient sortis sept démons, **3** Jeanne, femme de Chuza, intendant d'Hérode, Susanne, et plusieurs autres, **qui l'assistaient de leurs biens.** »
- **As-tu donné à ton pasteur ce que tu lui dois ?**

DROITS DE CHAQUE PASTEUR

1) Droit de manger et de boire pour tout leur travail accompli

- **1 Corinthiens 9: 4**
- Aussi simple que cela puisse paraître, les prédicateurs de la Bonne Nouvelle ont effectivement droit à être soutenus. Ils ne doivent aucunement manquer de quoi manger et de quoi boire.
- Se préoccuper de leur confort et de leur bien-être
- **1 Corinthiens 16 : 10** « Si Timothée arrive, faites en sorte qu'il soit sans crainte parmi vous, car il travaille comme moi à l'œuvre du Seigneur. »
- **SEMEUR** : « Si Timothée arrive, veillez à ce qu'il se sente à l'aise parmi vous, car il travaille à l'œuvre du Seigneur, tout comme moi. »

2) Droit de se marier et de voyager avec sa femme dans le cadre du ministère

- **1 Corinthiens 9: 5**
- L'apôtre des païens s'étonne que ce droit ne lui soit, pour ainsi dire, reconnu par les Corinthiens alors que d'autres serviteurs de Dieu en jouissent pleinement.

3) Droit de ne pas être obligé de travailler dans le séculier

- S'il travaille, dit Paul, **c'est uniquement par nécessité de ne pas créer un obstacle à l'Évangile**. Cependant, il a droit de se passer dudit travail.

4) Droit de moissonner et de jouir des biens matériels et temporels de leurs fidèles

- **1 Corinthiens 9: 11-12**
- **Galates 6: 6** – SEMEUR : “Que celui à qui l'on enseigne la Parole donne une part de tous ses biens à celui qui l'enseigne.

5) Droit à la prière ou l'intercession de leurs fidèles

- **Éphésiens 6:19**
- Les pasteurs ont un extrême besoin qu'on prie continuellement pour eux, afin que Dieu les éclaire, et qu'il leur donne toutes les forces du corps et de l'esprit, dont ils ont besoin, et qu'il fasse fructifier l'œuvre du Seigneur dans leurs mains.
- **Colossiens 4: 3-4**
- **2 Thessaloniens 3: 1-2**

6) Droit à la soumission de leurs fidèles

- Hébreux 13:17 “**Obéissez à vos conducteurs, et soumettez-vous à leur conduite**, ils sont toujours occupés à veiller pour le salut de vos âmes, comme des gens qui en rendront compte au jour au Souverain Juge. Faites qu'ils travaillent pour vous avec joie, et non comme en soupirant, à cause de votre indocilité, et de votre désobéissance ; car il est difficile que ceux qui servent avec chagrin, fassent du fruit ; parce qu'ils ne font pas ce qu'ils doivent ; ou s'ils étaient mal contents de vous, vous en souffrirez ainsi les premiers. »

7) Droit à la reconnaissance et à l'honneur de leurs fidèles

- **1 Thessaloniens 5:12-13**

- Nous vous prions de reconnaître pour serviteurs de Jésus-Christ pour vos pères spirituels, pour vos pasteurs, ceux qui travaillent à vous instruire, qui président sur votre conduite en nôtre Seigneur, et qui vous sollicitent continuellement par leurs exhortations, afin qu'elles ne soient pas vaines : Rendez-leur toute sorte de bons offices, respectez-les, honorez-les et obéissez-leur.
- **1 Timothée 5: 17**
- Il doit être estimé et honoré.
- **Philippiens 2 : 25-30**
- **Colossiens 1: 7**
- **Philippiens 2: 29-30**
- **Luc 10: 16**
- **Jean 13 : 34-35**

8) Droit d'être protégé par les fidèles

- **2 Samuel 21: 17** - SEMEUR : "Mais Abichai, fils de Tserouya, vint au secours de David, et mit à mort le Philistin. Alors les hommes de David adjurèrent le roi **de ne plus venir avec eux au combat, pour ne pas risquer de mettre le guide d'Israël en péril.** »
- **1 Timothée 5 : 19** « Ne reçois point d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins. »
- Les membres doivent **préservé leur réputation et les défendre contre les fausses accusations.**

9) Droit d'être entouré et encouragé par les fidèles

- **2 Timothée 1 : 15-18** « **15** Tu sais que tous ceux qui sont en Asie m'ont abandonné, entre autres Phygelle et Hermogène. **16** Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la maison d'Onésiphore, car il m'a souvent consolé, et il n'a pas eu honte de mes chaînes ; **17** au contraire, lorsqu'il est venu à Rome, il m'a cherché avec beaucoup d'empressement, et il m'a trouvé. **18** Que le Seigneur lui donne d'obtenir miséricorde auprès du Seigneur en ce jour-là. Tu sais mieux que personne combien de services il m'a rendus à Éphèse. »
- Être concernés pour lui.
- Les membres d'églises locales doivent donner leur appui, leur soutien et leur aide à leurs pasteurs.

- Ils doivent l'encourager, sympathiser avec eux dans leurs épreuves et troubles, les défendre et veiller à leur réputation.
- Ils doivent aussi les aider dans leurs combats contre les faux prophètes et les faux enseignants et les aider dans leurs tâches.

POURQUOI LE PASTEUR A-T-IL DROIT À CES CHOSES ?

1) Parce que vous êtes son œuvre dans le Seigneur

- 1 Corinthiens 9:1

2) Parce que vous êtes le sceau de son apostolat

- 1 Corinthiens 9:2

3) Parce que vous êtes sa meilleure défense contre ses accusateurs

- Autrement dit, Paul invitait les Corinthiens à se ranger de son côté contre toutes les personnes qui l'accusaient de toutes parts et qui lui refusaient la paternité vis-à-vis des Corinthiens. C'est de cette façon que nous devons agir NOUS AUSSI envers nos pères dans la foi

4) Parce qu'accorder ces droits, ce n'est pas nouveau, même le monde le fait

- 1 Corinthiens 9:8

5) Parce que la Loi de Moïse prévoyait aussi de donner ces droits aux serviteurs de Dieu

- 1 Corinthiens 9: 8-9 ; 1 Timothée 5: 18

6) Parce qu'en tant que votre père spirituel et pionnier de l'œuvre

- 1 Corinthiens 9: 11

7) Parce que le Seigneur Jésus lui-même a ordonné de soutenir les serviteurs de Dieu

- 1 Corinthiens 9: 14

ALORS POURQUOI, EN TANT QUE CHRÉTIENS, NE SOUTENONS-NOUS PAS LES SERVITEURS DE DIEU ?

La réponse est d'une étonnante simplicité : C'est l'ignorance

1 Corinthiens 9:13 «Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ?»

Paul a vécu dans la disette quand personne ne le soutenait, mais il a également vécu des temps d'abondance, quand il trouvait des chrétiens généreux qui comprenaient le principe du soutien aux ministres de Dieu. Le but n'est pas d'enrichir notre pasteur à outrance, le but est d'obéir à

Dieu dans ce qu'il nous demande de faire pour notre pasteur (et cela n'exclut pas toutes les personnes à qui donner : les pauvres, les veuves, les frères et sœurs dans la foi, les orphelins, etc.).

Philippiens 4 : 15-18 « **15** Vous le savez vous-mêmes, Philippiens, au commencement de la prédication de l'Evangile, lorsque je partis de la Macédoine, aucune Eglise n'entra en compte avec moi pour ce qu'elle donnait et recevait ; vous fûtes les seuls à le faire, **16** car vous m'envoyâtes déjà à Thessalonique, et à deux reprises, de quoi pourvoir à mes besoins. **17** Ce n'est pas que je recherche les dons ; mais je recherche le fruit qui abonde pour votre compte. **18** J'ai tout reçu, et je suis dans l'abondance ; j'ai été comblé de biens, en recevant par Epaphrodite ce qui vient de vous comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice que Dieu accepte, et qui lui est agréable. »

CONCLUSION

- 1) Demandons sincèrement au Seigneur de nous montrer nos manquements et nos faiblesses quant à nos devoirs et obligations envers les pasteurs.
- 2) Implorons-le de nous donner la grâce de corriger ces choses et d'obéir à la Sainte Parole et de devenir des modèles en cette matière.
- 3) Soyons reconnaissants au Seigneur pour les hommes de Dieu donnés aux églises locales.